

## Vous informe – Octobre 2011

### ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

#### CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✕ BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES & INGENIEURS CONSEILS : Avenants 40 et 41 du 21/10/2011 - Revalorisation des salaires des ETAM et des cadres avec effet au premier jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension.
- ✕ ENTREPRISES DE PROPRIETE : Accord du 1/10/2011 - Salaires minimaux applicables au 1/1/2012 si l'arrêté d'extension paraît au plus tard le 15/12/2011, au 1/2/2012 si l'arrêté d'extension paraît au plus tard le 15/1/2012, au 1/3/2012 si l'arrêté d'extension paraît au plus tard le 15/2/2012, au-delà, au début du mois suivant l'extension si le texte paraît avant le 15 du mois.
- ✕ MANUTENTION FERROVIAIRE : Avenant du 7/10/2011 - Salaires et primes 2012.
- ✕ RECUPERATION : Accord du 12/10/2011 - Salaires au 1/11/2011.

#### AUTRES THEMES

- ✕ BANQUES & ASSURANCE : Avenant du 12/10/2011 à l'accord du 4/7/2011 - Finalise la création de l'OPCABAIA, OPCA interbranches.
- ✕ BOULANGERIE PATISSERIE INDUSTRIELLE : Avenant du 11/10/2011 - Actualisation de la convention collective sur de nombreux points : suppression des annexes catégorielles, renouvellement de la période d'essai, modalités des clauses de non concurrence, indemnités de rupture, congés pour événements familiaux, organisation du temps de travail, mise en place d'une complémentaire santé...
- ✕ CABINETS D'AVOCATS : Accord du 1/7/2011 - Prévention et gestion des risques psychosociaux.
- ✕ MANUTENTION FERROVIAIRE : Avenant du 7/10/2011 - Financement du régime de prévoyance
- ✕ PANNEAUX A BASE DE BOIS : Accord du 7/7/2011 - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

#### JURISPRUDENCE

- ✕ ACCEPTATION DE LA CRP, CONSÉQUENCE SUR LES OFFRES DE RECLASSEMENT : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-23.703 et 10-23.704 - Si l'adhésion du salarié à une convention de reclassement personnalisé, qui entraîne la rupture de son contrat de travail, ne le prive pas du droit de contester le respect par l'employeur de son obligation de reclassement, elle entraîne toutefois nécessairement renonciation de sa part à la proposition de reclassement qui lui a été faite (et ce, même si le délai qui lui a été laissé pour y répondre n'est pas expiré).
- ✕ CLAUSE DE NON-CONCURRENCE, NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA CONVENTION COLLECTIVE : Cass. Soc. 12/10/2011, n°09-43.155 - Doit être déclarée nulle, la clause de non-concurrence dont l'étendue géographique prévue au contrat de travail dépasse les limites fixées par la convention collective (la CCN des VRP limite l'étendue géographique aux secteurs et catégories de clients dont le VRP était chargé au moment de la notification de la rupture du contrat).

✕ DÉLAI DE REMPLACEMENT DU SALARIÉ MALADE LICENCIÉ : Cass. Soc. 12/10/2011 n°10-15.101 et 10-15.697 - Un remplacement en CDI intervenu sept mois après le licenciement du salarié absent pour maladie ne permet pas de caractériser le remplacement définitif dans un délai proche du licenciement. En revanche, le délai du recrutement intervenu deux mois après le licenciement, dans une structure de taille modeste, est jugé raisonnable.

✕ DÉLÉGUÉ SYNDICAL, APPRÉCIATION DES 10% : Cass. Soc. 28/9/2011, n°11-10.601 - Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement de cinquante salariés ou plus, qui constitue une section syndicale, désigne un ou plusieurs délégués syndicaux pour la représenter auprès de l'employeur, parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou des délégués du personnel. Ce texte n'opérant aucune priorité entre les scrutins, est valable ; la désignation d'un candidat au mandat de délégué du personnel ayant remporté plus de 10% à ce scrutin et uniquement 2,94 % à celui de membre du comité d'établissement.

✕ DÉSAFFILIATION & REPRÉSENTATIVITÉ : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-26-545 - Pour apprécier l'influence d'un syndicat, critère de sa représentativité caractérisé prioritairement par l'activité et l'expérience, le juge doit prendre en considération l'ensemble de ses actions, y compris celles qu'il a menées alors qu'il était affilié à une confédération syndicale dont il s'est par la suite désaffilié. Dès lors que le tribunal a constaté que le syndicat désaffilié justifiait d'une expérience acquise, au sein de l'établissement depuis plusieurs années et que son activité s'était poursuivie après sa désaffiliation, il demeurerait représentatif et pouvait désigner un délégué syndical.

✕ DÉSAFFILIATION & REPRESENTATIVITÉ : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-26.762 - Si l'affiliation fédérale sous laquelle un syndicat a présenté des candidats aux élections des membres du comité d'entreprise constitue un élément essentiel du vote des électeurs en ce qu'elle détermine la représentativité du syndicat, le score électoral exigé d'un candidat par l'article L. 2143-3 du code du travail pour sa désignation en qualité de délégué syndical est un score personnel qui l'habilite à recevoir mandat de représentation par un autre syndicat représentatif que celui qui l'a présenté aux élections.

✕ ÉLECTIONS & DROIT D'OPTION DES SALARIÉS MIS A DISPOSITION : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-27.374 - Le fait pour un salarié, ayant exercé le droit d'option ouvert par l'article L.2314-18-1 du code du travail, d'avoir été élu en qualité de délégué du personnel dans l'entreprise utilisatrice, est sans incidence sur ses droits d'être électeur et éligible aux élections des membres du comité d'entreprise dans l'entreprise qui l'emploie.

✕ HARCELEMENT SEXUEL, SANCTION DU COMPORTEMENT HORS DE L'ENTREPRISE : Cass. Soc. 19/10/2011, n°09-72.672 - Les propos à caractère sexuel et les attitudes déplacées du salarié à l'égard de personnes avec lesquelles l'intéressé est en contact en raison de son travail ne relèvent pas de sa vie personnelle et peuvent être prises en compte pour caractériser un harcèlement moral (messages envoyés à des collègues hors lieu et temps de travail).

✕ HARCELEMENT MORAL & RESPONSABILITÉ DES ACTES COMMIS PAR UN TIERS : Cass. Soc. 19/10/2011, n°09-68.272 - L'employeur est tenu envers ses salariés d'une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, notamment en matière de harcèlement moral ; l'absence de faute de sa part ne peut l'exonérer de sa responsabilité et il doit ainsi répondre des agissements des personnes qui exercent, de fait ou de droit, une autorité sur les salariés. En l'espèce, le président du conseil syndical d'une copropriété proférait des insultes à l'encontre du gardien de celle-ci ; le syndic employeur avait mis à l'ordre du jour d'une AG la modification de la composition du conseil syndical mais cette mesure prise par la suite n'exonérait pas l'employeur des conséquences des faits de harcèlement antérieurement commis.

✕ INAPTITUDE PROFESSIONNELLE, SALAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LE CALCUL DES INDEMNITÉS : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-17.845 - Lorsqu'un salarié est licencié suite à une inaptitude consécutive à un arrêt de travail pour rechute d'un ATMP, le salaire de référence à prendre en compte est, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, le salaire moyen des trois derniers mois avant la rechute dont il a été victime.

✕ INAPTITUDE & PROPOSITION DE RECLASSEMENT : Cass. Soc. 12/10/2011, n°10-15.316 - La protection du libre choix du domicile du salarié n'interdit pas à l'employeur, tenu d'une obligation de reclassement du salarié déclaré inapte à son

emploi, de lui proposer un poste qu'il peut refuser, lequel impliquerait un déménagement.

✕ INVENTIONS DU SALARIÉ : Cass. Soc. 21/9/2011, n° 09-69.927 - L'invention faite par le salarié dans l'exécution du contrat de travail comportant une mission inventive appartient à l'employeur. Dès lors, la Cour d'Appel ne pouvait déclarer le licenciement sans cause réelle et sérieuse au motif que n'était pas rapportée la preuve que le salarié avait travaillé à l'élaboration de ce projet dans le cadre de ses activités salariales, ni que l'invention avait été réalisée au moyen de techniques de la société et de connaissances acquises auprès de celle-ci, sans rechercher au préalable si le contrat de travail de l'intéressé comportait une mission inventive.

✕ PROTOCOLE PRÉÉLECTORAL, CONDITIONS DE VALIDITÉ : Cass. Soc. 6/10/2011, n° 11-60.035 - L'irrespect de la condition de double majorité ne rend pas irrégulier le protocole préélectoral signé, mais, a pour effet de permettre à la partie qui peut y avoir intérêt de saisir le juge d'instance d'une demande de fixation des modalités d'organisation et de déroulement du scrutin. A défaut de contestation au fond des stipulations de l'accord préélectoral, le juge n'a pas à annuler le protocole ainsi signé.

✕ REPOS QUOTIDIEN DES MONITEURS DE COLONIES DE VACANCES : CE 10/10/2011, n° 301014 - Annule le Décret du 28/7/2006 accordant uniquement 24 heures de repos hebdomadaire à cette catégorie de salariés. Fixe à 11 heures le repos quotidien à leur accorder le temps que de nouvelles dispositions réglementaires soient prises en conformité avec les règles européennes sur le droit à un repos quotidien minimal ou à une protection équivalente.

✕ REPRÉSENTANT SYNDICAL AU COMITE D'ENTREPRISE : Cass. Soc. 28/9/2011, n° 10-28.406 et 10-60.357 - C'est à la date des dernières élections que s'apprécient les conditions d'ouverture du droit pour un syndicat de désigner un représentant au comité d'entreprise, peu importe donc que le nombre d'élus au CE soit ensuite réduit du fait du licenciement ou de la démission de son mandat d'un de ces élus.

✕ SANCTION DU NON RESPECT DE L'OBLIGATION DE PRUDENCE : Cass. Soc. 4/10/2011, n° 10-18.862 - Caractérise un manquement du salarié à son obligation de ne pas mettre en danger, dans l'enceinte de l'entreprise, d'autres membres du personnel, la Cour d'Appel qui a constaté qu'un salarié qui avait laissé son chien pendant trois heures à l'intérieur de son véhicule stationné sur le parking de l'entreprise et n'avait pas été en mesure de l'empêcher d'attaquer une salariée sur ce parking. Le licenciement pour faute grave prononcé par l'employeur a été reconnu justifié.

✕ SYNDICAT CATÉGORIEL, PRÉSENTATION DES CANDIDATS & MESURE D'AUDIENCE : Cass. Soc. 28/9/2011, n° 10-26.693 - Un syndicat peut présenter des candidats dans les collèges que ses statuts lui donnent vocation à représenter et ce, même s'il est affilié à la CFE CGC. En revanche, lorsqu'un syndicat affilié à une telle confédération catégorielle interprofessionnelle nationale présente, en conformité avec son champ statutaire, des candidats dans plusieurs collèges, sa représentativité est établie en fonction des suffrages recueillis dans l'ensemble de ces collèges et non seulement dans le collège cadre.

✕ SURVEILLANCE MÉDICALE DES EMPLOYÉS DE MAISON : Cass. Soc. 28/9/2011, n° 10-14.284 - En application des articles L.7221-2 et L.3123-11 du code du travail, les salariés employés de maison doivent bénéficier de la surveillance médicale prévue par l'article L.7214-1 du code du travail et ce qu'ils soient à temps complet ou partiel (peu important les dispositions de l'article 22 de la convention collective du particulier employeur).

✕ TEMPS PARTIEL MODULÉ, ACCORD DU SALARIÉ NÉCESSAIRE : Cass. Soc. 28/9/2011, n° 10-19.076 - Transposant la solution retenue en 2010 pour la modulation, la Cour précise que la mise en place du temps partiel modulé constitue une modification du contrat de travail du salarié à temps partiel qui requiert son accord exprès.

✕ TRAVAIL PENDANT UN ARRÊT MALADIE & JUSTIFICATION DU LICENCIEMENT : Cass. Soc. 12/10/2011, n° 10-16.649 - D'une part, l'observation par le salarié de ses obligations à l'égard de la sécurité sociale ne peut justifier un licenciement. D'autre part, l'exercice d'une activité pendant un arrêt de travail provoqué par la maladie ne constitue pas en lui-même un manquement à l'obligation de loyauté qui subsiste pendant la durée de cet arrêt ; pour fonder un licenciement, l'acte commis par un salarié durant la suspension du contrat de travail doit causer préjudice à l'employeur ou à l'entreprise.

✕ UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE PROFESSIONNEL & SANCTION DISCIPLINAIRE : Cass. Soc. 28/9/2011, n° 10-16.995 - Les messages envoyés aux temps

et lieu de travail à l'aide d'un téléphone professionnel sont présumés professionnels. L'employeur est donc libre de les consulter et de les utiliser à des fins disciplinaires.

✕ VOTE ÉLECTRONIQUE, CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ACCORD : Cass. Soc. 28/9/2011, n°10-27.370 - Si le protocole d'accord préélectoral fixant les modalités de mise en œuvre du vote électronique doit, pour être valable, satisfaire aux conditions de double majorité, l'accord d'entreprise autorisant le recours au vote électronique est soumis aux conditions de validité de droit commun : signataires représentant au moins 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des membres titulaires du CE ou des DP et absence d'opposition majoritaire.

✕ VOTE ÉLECTRONIQUE, CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE : Cass. Soc. 28/9/2011, n°11-60.028 - La validité du protocole préélectoral prévoyant la mise en œuvre du vote par voie électronique est subordonnée à l'entrée en vigueur d'un accord d'entreprise conclu à cet effet. Sauf stipulations contraires, cet accord d'entreprise n'est applicable qu'à partir du jour qui suit son dépôt auprès du service compétent. Doivent ainsi être annulées les élections résultant d'un protocole préélectoral signé concomitamment à l'accord autorisant le vote électronique mais antérieurement à son entrée en vigueur.

## TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

### LOIS - ORDONNANCES

✕ COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN : Ordonnance du 20/10/2011 - Transpose la directive européenne de 2009 sur l'amélioration du droit à l'information et à la consultation des salariés des entreprises ou groupes de dimension communautaire (au moins 1 000 salariés au total et au moins un établissement de 150 salariés et plus dans au moins deux Etats de l'UE ou de l'EEE).

### DECRETS-ARRETES

✕ CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE : Arrêté du 6/10/2011 - Agrément de la convention du 19/7/2011 relative au CSP. Officialise l'entrée en vigueur de ce dispositif déjà appliqué par Pôle Emploi depuis le 1/9/2011, date prévue pour son entrée en vigueur.

✕ CONTRIBUTION POUR L'AIDE JURIDIQUE : Décret du 28/9/2011 - Fixe les modalités de la contribution due pour les instances engagées notamment devant le Conseil de Prud'hommes depuis le 1/10/2011 (35 €).

✕ MAITRE D'APPRENTISSAGE : Décret du 25/10/2011 - Abaisse les durées d'expérience professionnelle minimales requises.

✕ MALADIES PROFESSIONNELLES LIEES AUX POSTURES : Décret du 17/10/2011 - Révision du tableau n°57 sur les pathologies de l'épaule avec la désignation des maladies, les durées d'exposition et la liste limitative des travaux susceptibles de les provoquer.

### AUTRES TEXTES

✕ APPRENTIS, DATE DU CHANGEMENT D'ASSIETTE : Communication URSSAF du 5/10/2011 - Précise que le calcul de l'assiette forfaitaire de cotisations se fait sur la base de 151,67 heures pour les rémunérations versées à compter du 7/9/2011.

✕ PRIME DE PARTAGE DES PROFITS : Rescrit fiscal n°2011-28 du 18/10/2011 - La prime est imposable à l'impôt sur le revenu pour le salarié et déductible des résultats de l'entreprise dans les conditions de droit commun.

## ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

### ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ASSISTANCE (Sociétés) (N° 3279)	Accompagnement d'une personne en fin de vie	Accord du 2/5/2011 JO du 14/10/2011
AUTOMOBILE (Services) (N° 3034)	Activités et missions de l'ANFA Formulaire de demande de validation d'un accord d'entreprise Mutualisation des risques de prévoyance Organisme assureur Ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière  Salaires minima (Réserve)	Accord du 26/1/2011 Délibération paritaire n° 3-11 du 22/3/2011 Avenant du 22/3/2011 Accord du 22/3/2011 Accord du 28/4/2011  JO du 14/10/2011  Avenant du 5/7/2011 JO du 27/10/2011
AVOCATS (Personnel des cabinets) (N° 3078)	Modification des taux de contribution à l'OPCA-PL au titre de la formation professionnelle continue	Avenant du 25/2/2011 JO du 14/10/2011
BANQUE (N° 3161)	Sécurité des agences bancaires	Accord du 4/4/2011 JO du 14/10/2011
BOUCHERIE, BOUCHERIE- CHARCUTERIE & BOUCHERIE HIPPOPAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES & GIBIERS (N° 3101)	Garantie rente éducation Deux certificats de qualification professionnelle	Avenant du 12/1/2011 Avenant du 8/3/2011  JO du 14/10/2011
BOULANGERIE & PATISSERIE (Activités industrielles) (N° 3102)	Salaires (Réserve)	Avenant du 20/4/2011  JO du 27/10/2011
CABINETS & CLINIQUES VETERINAIRES (N° 3282)	Modification de l'annexe 1 (Classification des emplois) et modification de l'annexe 2 (Rémunération) Départ et mise à la retraite	Avenants du 25/10/2010  Avenants du 15/3/2011  JO du 14/10/2011
CHEVAUX DE COURSES AU GALOP (Etablissements d'entraînement) (N° 3615)	Modification des salaires mensuels minimaux « Cadres » au 1/4/2010.	Avenant du 16/4/2010  JO du 18/10/2011
COOPERATIVES AGRICOLAS, UNIONS DE COOPERATIVES AGRICOLAS & SICA DE FLEURS, DE FRUITS & LEGUMES & DE POMMES DE TERRE	Salaires au 1/1/2011	Avenant du 19/1/2011  JO du 1/10/2011

(N° 3614)		
COOPERATIVES AGRICOLES DE CEREALES, DE MEUNERIE, D'APPROVISIONNEMENT, D'ALIMENTATION DU BETAIL & D'OLEAGINEUX (N° 3616)	Revalorisation des rémunérations minimales annuelles garanties au titre de l'année 2011 Modification du contenu de l'article 28 relatif à la durée de la période d'essai, sa résiliation et son renouvellement	Avenant du 2/2/2011 JO du 18/10/2011 Avenants du 15/12/2010 JO du 19/10/2011
EAUX EMBOUTEILLEES, BOISSONS RAFRAICHISSANTES SANS ALCOOL & BIERE (Activités de production) (N° 3247)	Salaires (Réserve)	Avenant du 13/5/2011 JO du 27/10/2011
ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTIONS & CULTURELS (N° 3275)	Extension du champ d'application	Accord du 9/7/2010 JO du 14/10/2011
ESTHETIQUE-COSMETIQUE & ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL LIE AUX METIERS DE L'ESTHETIQUE & DE LA PARFUMERIE	Définitions et classification des emplois	Avenant du 22/6/2010 JO du 14/10/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES (Prévoyance ingénieurs & cadres) (IDCC N° 7517)	Augmentation du taux de la cotisation santé	Avenant du 1/12/2010 JO du 4/10/2011
EXPLOITATIONS FRIGORIFIQUES (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3178)	Modification de la rente éducation, instauration d'une rente handicap et reconduction de la désignation des organismes assureurs	Avenant du 2/11/2010 JO du 5/10/2011
FLEURISTES, VENTE & SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS (N° 3010)	Prévoyance	Avenant du 27/1/2011 JO du 14/10/2011
FOURRURE (N° 3067)	Salaires minima (Réserve) Salaires supérieurs aux minima.	Avenants du 10/3/2011 JO du 27/10/2011
HABILLEMENT (industries) (N° 3098)	Modification des modalités d'indemnisation du départ à la retraite à l'initiative du salarié, et du licenciement et codification de la convention collective du fait des modifications apportées aux dispositions concernant l'indemnisation de la maladie, de la maternité, du départ en retraite à l'initiative du salarié et du licenciement	Accords du 21/9/2010 JO du 14/10/2011

HOTELLERIE DE PLEIN AIR (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3271)	Adaptation des dispositions du régime de prévoyance aux dispositions légales Création de surveillant d'espace aquatique Composition et fonctionnement de la commission paritaire de validation	Avenant du 14/12/2010 JO du 5/10/2011  Avenant du 2/2/2011  Accord du 28/3/2011  JO du 14/10/2011
IMPRIMERIE DE LABEUR & DES INDUSTRIES GRAPHIQUES (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3138)	Modification du taux de cotisations du régime de prévoyance	Accord du 15/11/2010  JO du 5/10/2011
INSTALLATION SANS FABRICATION, Y COMPRIS ENTRETIEN, REPARATION, DEPANNAGE DE MATERIEL AERAUQUE, THERMIQUE, FRIGORIFIQUE ET CONNEXES (Entreprises) (N° 3023)	Modification des périodes d'essai applicables aux salariés non cadres	Avenant du 7/2/2011  JO du 14/10/2011
MAISONS D'ALIMENTATION À SUCCURSALES, SUPERMARCHÉS, HYPERMARCHÉS (Gérants mandataires & gérants non salariés) (N° 3007)	Diverses modifications à la convention	Avenant du 31/1/2011  JO du 14/10/2011
MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Négoce) (Cadres, ouvriers & ETAM) (N° 3154)	Certificats de qualification professionnelle	Avenant du 22/2/2011  JO du 14/10/2011
ŒUFS & INDUSTRIES EN PRODUITS D'ŒUFS (Centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation & de transformation) (N° 3184)	Salaires minima conventionnels (Réserve)	Accord du 12/4/2011  JO du 27/10/2011
PÂTISSERIE (N° 3215)	Régime de prévoyance	Avenant du 18/1/2011 JO du 14/10/2011
POISSONNERIE (N° 3243)	<b>Elargissement</b> au commerce de gros de la poissonnerie de l'avenant du 17/6/2010 relatif à la garantie décès	Arrêté du 5/10/2011  JO du 13/10/2011
PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES (Industries) (N° 1396)	Création d'une commission paritaire nationale emploi formation professionnelle	Accord du 24/2/2011  JO du 14/10/2011
PROMOTION IMMOBILIERE (N° 3248)	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Changement de nom de la convention collective	Accord du 1/3/2011  Avenant du 21/2/2011 JO du 14/10/2011
REMONTEES MECANIKES & DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Réécriture des articles 17 bis (Rémunération) et 17 quater (Intempéries)	Avenants du 14/1/2011  JO du 14/10/2011

SPORT (N° 3328)	Salaires dans le sport professionnel (Réserve)  CQP de « Moniteur de football américain et de flag », CQP de « Technicien sportif de cheerleading », CQP d'« Animateur de badminton » et CQP de « Moniteur de tir sportif »	Avenant du 7/7/2010 JO du 4/10/2011  Avenants du 4/5/2011  JO du 14/10/2011
STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNEGETIQUES (Personnels) (N° 3327)	Désignation de l'organisme assureur du régime de retraite supplémentaire (Exclusion)	Avenant du 14/12/2010 JO du 18/10/2011
TELECOMMUNICATIONS (N° 3303)	Harcèlement et violence au travail	Accord du 26/5/2011 JO du 14/10/2011
TISSUS, TAPIS & LINGE DE MAISON (Commerce de gros) (N° 3047)	Emploi des séniors	Accord du 12/1/2011  JO du 14/10/2011
VETERINAIRES PRATICIENS SALARIES (N° 3332)	Repos compensateur de remplacement Modification de l'article 64 (Mise à la retraite)	Avenant du 25/10/2010  Avenant du 15/3/2011 JO du 14/10/2011



## ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ARCHITECTURE (Entreprises) ALSACE (N° 3062)	Elargissement au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 20/1/2011 relatif à la valeur du point	Arrêté du 5/10/2011 JO du 13/10/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) NORD-PAS DE CALAIS (N° 3062)	Elargissement au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 1/3/2011 relatif aux salaires	Arrêté du 5/10/2011 JO du 13/10/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) PAYS DE LA LOIRE (N° 3062)	Elargissement au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 11/3/2011 relatif aux salaires	Arrêté du 7/10/2011 JO du 14/10/2011
BATIMENT (ETAM) CHAMPAGNE-ARDENNE (N° 3002)	Salaires (Réserve)	Accord du 25/5/2011 JO du 28/10/2011
CABINETS D'ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION & DE METREURS- VERIFICATEURS (Collaborateurs salariés) ILE-DE-FRANCE (N° 3169)	Salaires (Réserve)	Accord du 29/6/2011 JO du 28/10/2011
COOPERATIVES FRUITIERES AIN, DOUBS & JURA (IDCC N° 8435)	Modification de la grille de salaires contenue à l'annexe II comme suit à effet du 1/8/2010 (base 151,67 heures hebdomadaires) :	Avenant du 1/8/2010 JO du 1/10/2011
ETABLISSEMENTS HORTICOLES & PEPINIERES MOSELLE (N° 9572)	Modification des dispositions relatives à l'exercice de l'emploi au Titre IV, chapitre 1er, Article 18.	Avenant du 30/11/2010 JO du 13/10/2011
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES HAUTE- LOIRE & LOZERE (IDCC N° 8832)	Modification de l'annexe II « Salaires » de la convention collective	Avenant du 14/1/2011 JO du 1/10/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES ZONE VITICOLE DE L'AUDE (IDCC N° 9112)	Modification des dispositions du paragraphe 3.2 de l'article 82 « Régime prévoyance collective » à compter du 1/1/2011	Avenant du 11/1/2011 JO du 19/10/2011
EXPLOITATIONS FORESTIERES MASSIF DE GASCOGNE (IDCC N° 8721)	Salaires	Avenant du 10/2/2011 JO du 18/10/2011
EXPLOITATIONS FORESTIERES MIDI-PYRENEES (IDCC N° 8731)		Avenant du 6/1/2011 JO du 19/10/2011

EXPLOITATIONS FORESTIERES & SCIERIES AGRICOLES POITOU-CHARENTES (A l'exclusion des cantons de Montendre, Montlieu-la-Garde & Montguyon) (IDCC N° 8541)	Modification des dispositions de l'article 32 « Période d'essai », de l'article 39 « Régime de prévoyance incapacité-invalidité-décès », des dispositions de l'article 44 « Préavis de rupture » et des dispositions de l'article 46 « Indemnité de licenciement »	Avenant du 8/7/2010 JO du 6/10/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES, ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & FORESTIERS & CUMA FRANCHE-COMTE (IDCC N° 8434)	Négociations ayant pour objet la transposition des accords de méthode du 23/4/2008. relatif à la classification des techniciens, AM et cadres et du 18/12/1992 sur la classification professionnelle des emplois non cadres (Réserve)	Avenant du 1/7/2010 JO du 11/10/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE, DE VITICULTURE & D'ELEVAGE VENDEE (IDCC N° 9851)	Modification des dispositions du chapitre VII, section 1, article 17 et de la section 2, article 18	Avenant du 27/5/2010 JO du 19/10/2011
EXPLOITATIONS HORTICOLES & PEPINIERS VENDEE (IDCC N° 9852)	Modification des niveaux et définitions des emplois des niveaux IV et V (au chapitre VI, section 1, article 19) et des dispositions de la section 2, article 20.	Avenant du 23/3/2010 JO du 19/10/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIKES, SIMILAIRES & CONNEXES JURA (IDCC N° 1809)	Départ et mise à la retraite	Avenant du 2/5/2011 JO du 14/10/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIKES & CONNEXES YONNE (IDCC N° 1732)	Diverses modifications à la convention collective	Avenant du 14/2/2011 JO du 14/10/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIKES, CONNEXES & SIMILAIRES DEUX-SEVRES (IDCC N° 1628)	Taux effectifs garantis annuels et valeur du point	Accord du 27/5/2011 JO du 28/10/2011
MARAÎCHAGE, ARBORICULTURE, HORTICULTURE, PÉPINIÈRES & CRESSICULTURE (Exploitations) ILE-DE-FRANCE (IDCC N° 8113)	Prévoyance des salariés non cadres	Avenant du 14/12/2010 JO du 19/10/2011
METALLURGIE (Industries) BELFORT/MONTBELIARD (N° 3362)	Modification de dispositions relatives à la retraite	Avenant du 1/4/2011 JO du 14/10/2011

METALLURGIE (Mensuels) SAVOIE (IDCC N° 822)	Diverses modifications à la convention collective	Avenant du 4/2/2011 JO du 14/10/2011
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE POUR LES SALARIÉS NON CADRES TARN-&-GARONNE (ACCORD COLLECTIF)	Prévoyance  Assurance complémentaire frais de santé	Avenant du 7/3/2011 JO du 1/10/2011  Avenant du 7/3/2011 JO du 19/10/2011
TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX BASSE-NORMANDIE (IDCC N° 8252)	Modification des article 27 du chapitre I A intitulé « Indemnisation de l'arrêt de travail occasionné par une maladie ou un accident de la vie privée », de l'article 27 du chapitre I B intitulé « Indemnisation de l'arrêt de travail occasionné par un accident de travail, de trajet ou de maladie professionnelle et de l'article 27 bis du chapitre III intitulé « Frais de santé pour les salariés	Avenant du 13/1/2011  JO du 5/10/2011
TRAVAUX AGRICOLES RURAUX & FORESTIERS (Entreprises) LANGUEDOC- ROUSSILLON & VAUCLUSE (IDCC N° 8912)	Modification de l'article 39, chapitre VIII, intitulé « Régime de prévoyance et décès », création d'un article 40, chapitre VIII, intitulé « Régime de prévoyance santé et d'une annexe III relative aux régimes de prévoyance	Avenant du 29/10/2010  JO du 1/10/2011
TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX & CUMA TARN & HAUTE- GARONNE (IDCC N° 8733)	Modification de l'article 33 intitulé « Déplacements professionnels- Rémunérations du temps de transport et Remboursements de frais » et du a « Remboursement de repas »	Avenant du 1/2/2011  JO du 5/10/2011